



## Agression sur mon lieu de travail

Par **titanium**, le **26/10/2013** à **17:28**

Bonjour

Je me tourne vers vous après avoir parcouru en long et en large ce forum depuis presque un an.

Je vais me lancer dans de longues procédures donc j'aimerais avoir l'avis d'experts dans le domaine.

Tout commence en juin 2012, j'effectue une ronde de sécurité comme à l'habitude chez un client à 22h30 ( je suis intervenant/rondier sur des alarmes incendies ). Je me dirige vers le bâtiment à contrôler et la je reçois un coup de pied de biche à la tête. Des cambrioleurs m'avaient vu rentré, se sont cachés et me sont tombés dessus sans que je m'en rende compte. Résultat 6 fractures maxillo-faciales, cicatrices, 11 jours d'hospitalisation, 40 jours mini d'ITT du neurochirurgien, un mois sans pouvoir mâcher des aliments solides, un an pour retrouver la quasi totalité de la sensibilité de mon coté gauche ( je n'avais plus aucune sensation ), migraines effroyables, fatigue générale. Je reconduis depuis environ 2 mois. Je suis devenu hypermétrope, astigmatisme et photophobe, j'ai des corps flottants permanents et donc port de lunettes à vie. Selon l'orthoptiste, ma situation ne peut que s'aggraver avec le temps.

J'ai des angoisses, je ne peux plus sortir seul la nuit.

Je ne peux plus pratiquer mes loisirs: moto, vtt, vélo de route.

Je me suis tournée vers la RC de mon entreprise qui a bien fait trainer les choses. J'apprends un an après l'ouverture du dossier que pour que celle ci fonctionne il faut reconnaître le caractère " faute inexcusable de l'employeur ". Je fais donc les démarches que j'estime justes car je n'avais aucun moyen de sécurité lors de l'accident. Conciliation mi octobre : non présentation de mon employeur et de toute façon il refuse de reconnaître ses torts.

Donc je viens de me tourner vers une association d'aide aux victimes qui m'a conseillé la saisine de la civi et en parallèle de saisir le TASS.

Trop compliqué pour moi, je décide de me faire assister par un avocat. Premier rdv vendredi et celle-ci me dit que ca va être très long 2/3 ans environ pour chaque procédure. Elle doit me

recontacter pour m'envoyer un devis.

Avez vous un ordre d'idée du cout de chaque procédure ?

Puis-je demander le remboursement des frais à la civi ou à l'employeur si je gagne ?

Que puis-je espérer comme indemnisation ?

Quels conseils pourriez-vous m'apporter ?

Je vous remercie d'avance !!!